

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY / M. HENRI PONS

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
25 Mai 2018**

OBJET : Approbation de conventions d'autorisation d'occupation du domaine public accordées par la SEMIDEP.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mai 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'approuver les conventions annexées au rapport, signées par la SEMIDEP en sa qualité de délégataire du port de commerce et de pêche de La Ciotat et accordant des autorisations d'occupation du domaine public aux sociétés « ECUME DE MER » et « ELECSEE ».

A l'unanimité
Mesdames BERNASCONI, MILON, CARADEC,
Messieurs BORÉ, FRAU, GAZAY, ROYER-PERREAUT
ne prennent pas part au vote.

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée